



GT phase d'ajustement – 3 juillet 2019

Certifiés-agrégés

Déclaration liminaire du Sgen-CFDT

1. Certes le GT est tôt en juillet...

Sur la question du calendrier, nous pouvons rejoindre d'autres organisations syndicales pour regretter la date de ce GT qui est organisé bien tôt, au début de l'été. Le nombre de BMP sur lesquels examiner des affectations est trop limité.

Il n'est pas surprenant que tous les BMP connus dans les établissements ne soient pas encore remontés, en raison de la précocité de ce GT. Cela est beaucoup plus surprenant quand il s'agit de BMP très prévisibles et reconduits d'année en année. C'est même choquant quand on nous rapporte le cas de contractuels assurant, dès la mi-juin, qu'ils seront reconduits dans des établissements pourtant très demandés (en l'occurrence un collège dans une commune huppée des Yvelines en Lettres). En préservant ostensiblement les contractuels, le SG encourage certains personnels de direction à avoir des pratiques que l'on pourrait qualifier de clientélistes. Et que dire de l'effet produit sur nos collègues TZR ?

La conséquence naturelle de ce calendrier est que nous n'allons prononcer qu'un nombre limité d'affectations : globalement, seuls 40% des TZR vont obtenir une affectation à la fin de la semaine, chiffre qui descend à 25% en lettres. ¾ des TZR en Lettres modernes ne seront donc pas affectés début juillet alors que c'est la plus grosse discipline.

2. ... mais des difficultés structurelles persistent

Mais ce n'est pas la date qui est le plus gros problème. Globalement, les critères sur lesquels repose la phase d'ajustement conduisent structurellement à affecter essentiellement les TZR avec des barèmes élevés.

Les néotitulaires sont peu affectés (28%, majoritairement sur deux établissements), alors que notre priorité devrait être de leur communiquer au plus tôt une affectation, afin qu'ils puissent à la fois préparer leur rentrée en contactant leurs établissements, et trouver un logement en Ile de France. Tant que les éléments de barèmes resteront les mêmes inchangés, rien ne changera et l'académie restera incapable de donner une réalité à sa soi-disant priorité pour l'accueil des néo-titulaires. Encore une fois, nous ne réclamons pas des passe-droits mais une vraie priorité pour ceux qui commencent leur carrière dans notre académie. En effet, ils sont nombreux à arriver de province et la question du logement est vraiment cruciale pour eux.

D'autres éléments qui sont utiles ne sont toujours pas pris en compte : en particulier la continuité pédagogique, ainsi que le volontariat pour des zones éloignées et/ou mal desservies de notre académie...

3. ... rendant ce GT finalement peu utile

Des modifications en profondeur des règles de la phase d'ajustement sont donc indispensables. Nous avons déjà fait des propositions très concrètes, et le rectorat pourrait aussi s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres corps. En attendant, nous sommes amenés à nous interroger sur l'intérêt réel de ce GT. Sa date semble surtout liée à la volonté du Secrétaire général de pouvoir affecter au plus tôt les contractuels.

Et quand on voit le nombre de supports vacants, jusqu'à 6 par exemple en mathématiques dans certains établissements de Val d'Oise, on peut comprendre que cela soit un souci et une question de continuité du service public...

A ce propos d'ailleurs, on peut légitimement s'interroger de voir les postes en mathématiques toujours aussi nombreux à être vacants dans notre académie, alors qu'à Créteil la situation semble s'améliorer drastiquement (seulement 6 postes vacants à l'issue du mouvement intra, cela fait rêver !)

4. Quelle règle d'affectation en sous/sur-service ?

Mais trêve de rêverie, nous avons une question concrète à poser.

Cette année, on voit encore des pratiques différentes selon les DPE pour proposer des affectations en sur- ou sous-service. Pour des certifiés, tantôt on monte à 19h (sans compter l'heure de communes différentes), parfois on descend à 16h effective sur un seul établissement (ou 15h sur deux). Nous avons même remarqué une affectation sur un BMP de 14h pour une certifiée (un cas en lettres modernes).

Compte-tenu de la possibilité d'imposer jusqu'à 2h supplémentaires, quelles limites se donnent-on collectivement en GT ? Nous déplorons bien sûr la possibilité ainsi donnée d'alourdir le service des collègues, sous couvert de pseudo-revalorisation salariale. Mais puisqu'ici ne pouvons influencer sur cette nouvelle règle, et vu la récurrence de ce débat, il serait bon de le trancher dès l'ouverture. Cela n'exclue pas le pragmatisme : la réponse peut être différente selon la localisation de l'établissement, le fait qu'il s'agisse d'une préférence large ou restreinte, etc.

5. Restent 4 questions techniques:

Après toutes ces questions de fond, nous avons encore quatre petites questions techniques :

Pourquoi certains BMP apparaissent-ils avec des quotités différentes dans la liste des BMP et dans celle des affectations proposées ?

Que signifie le sigle PSTG dans les commentaires de la liste des BMP : poste bloqué pour un stagiaire mais finalement non attribué ? Ce serait d'autant plus surprenant que les affectations en académie des lauréats des concours externes ne sont pas encore intervenues.

Pourquoi certains collègues apparaissent-ils en version informatique mais pas en version papier ?

Pourquoi n'avons-nous pas eu la version informatique des affectations particulières (ou prioritaires), et notamment les congés formation ? (nous ne l'avons reçu qu'en histoire-géo, et dans un format PDF scanné difficilement utilisable).

Nous vous remercions pour les documents transmis, pour votre attention, ainsi que pour le temps que vous consacrez à nous répondre.

Les élu.es du Sgen-CFDT Versailles

Pour les certifié.es : Cathy Boutillier et Romain Duhaussay

Pour les agrégé.es : Claire Bonhomme et Vincent Soulage